ANC

Assainissement Non Collectif

Fiche 2.1

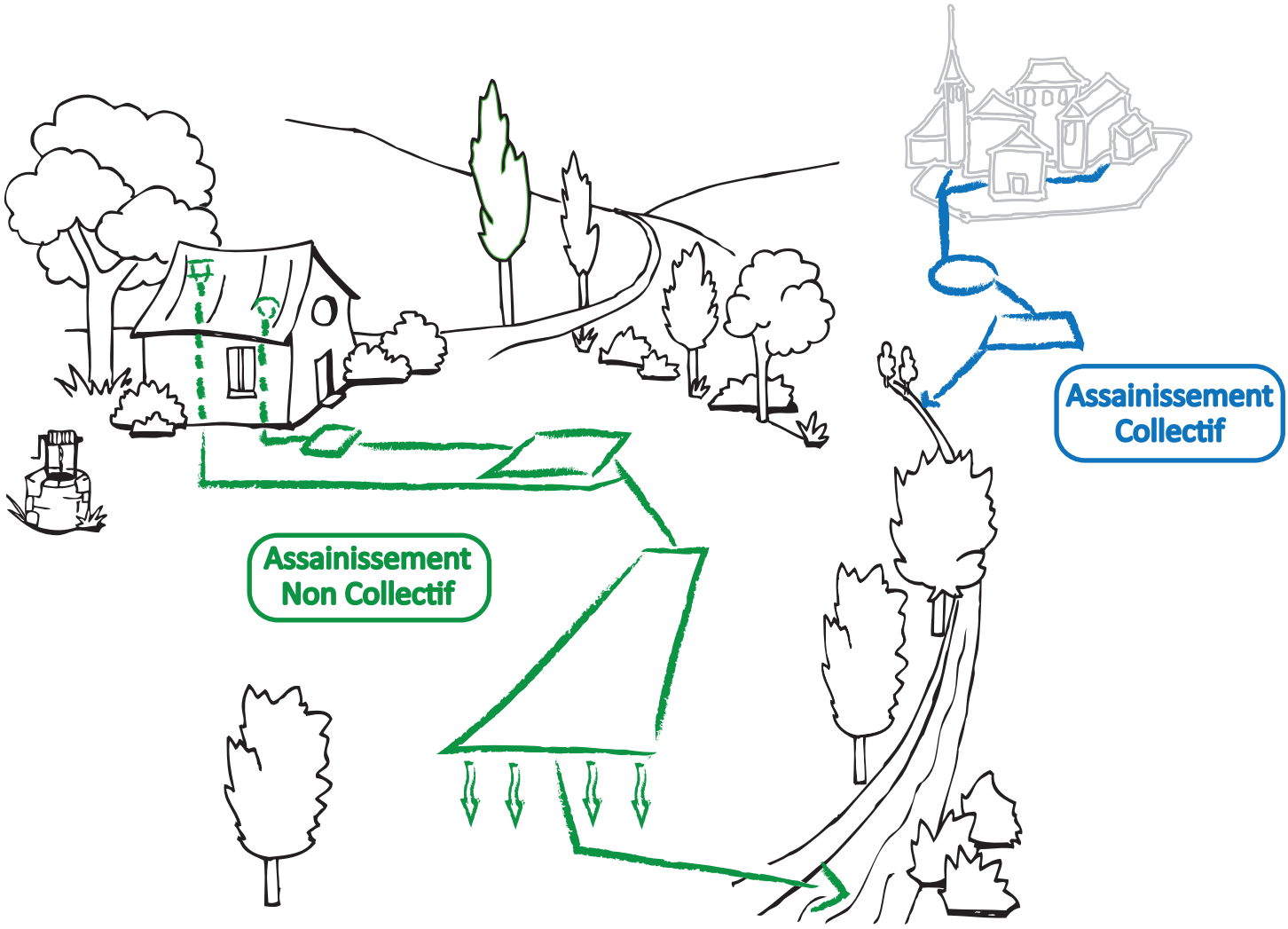

Qu'est-ce que l'Assainissement Non Collectif ?

Il n'existe aujourd'hui que deux solutions pour traiter les eaux usées domestiques :

- L'assainissement collectif ou «tout-à-l'égout»,
- L'assainissement non collectif.

Si votre habitation est située en zone d'assainissement non collectif (zonage d'assainissement fiche 3), vous êtes concerné par le SPANC.

L'assainissement individuel, l'assainissement non collectif (**ANC**) ou l'assainissement autonome sont trois termes qui désignent la même chose : l'assainissement des eaux usées domestiques produites par un foyer (ou habitation individuelle, appartement, maison…) non relié au réseau collectif.

Sont pris en compte par l'assainissement non collectif : les immeubles, commerces, artisanats, campings, restaurants… produisant des eaux usées domestiques et non raccordés au tout-à-l'égout.